

VILLE DE VOUZIERES

COMPTES ADMINISTRATIFS & BUDGETS PRIMITIFS

Conseil municipal du 7 avril 2015

COMPTES ADMINISTRATIFS & BUDGETS PRIMITIFS

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 2
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	page 3
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	page 8
LA DETTE	page 12
L'EPARGNE	page 14
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	page 16
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	page 17
BUDGET DE L'EAU	page 20
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT	page 21
CONCLUSION	page 22

Rapport de présentation

Le Maire de Vouziers,

Yann DUGARD.

INTRODUCTION

L'annonce faite par le gouvernement sur la baisse des dotations destinées au fonctionnement des collectivités pour les 3 années à venir, ne nous permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité.

Cette présentation tient compte des efforts déjà engagés par la Municipalité en 2014, efforts qui nous le savons devront être poursuivis

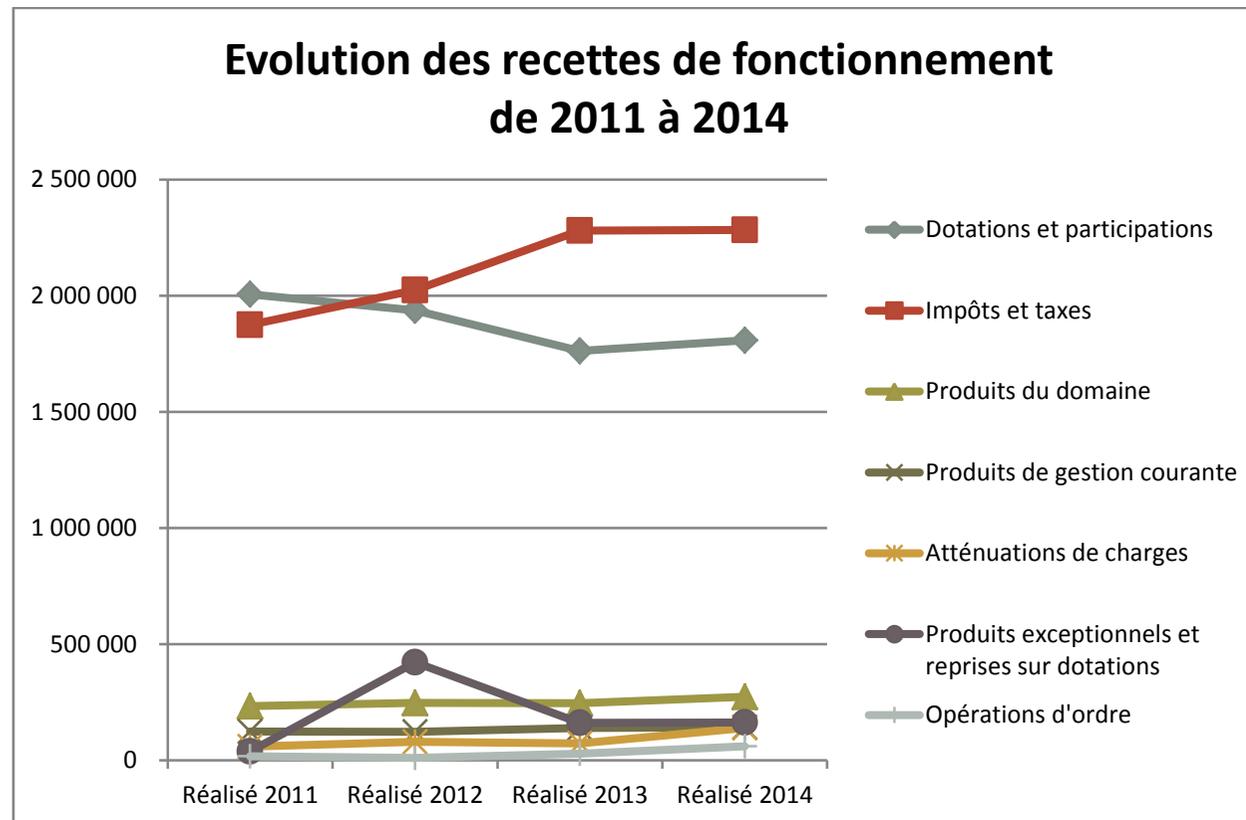
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période de 2011 à 2014 :

La fiscalité et les dotations sont impactées en 2012 par la réforme de la fiscalité professionnelle.

On peut noter une augmentation des dotations et participations en 2014 suite au passage de 15 à 18 enfants de l'accueil Petite enfance, de la participation de la 2C2A aux frais de fonctionnement de piscine (en raison d'une fuite d'eau importante) ainsi que des remboursements de nouveaux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

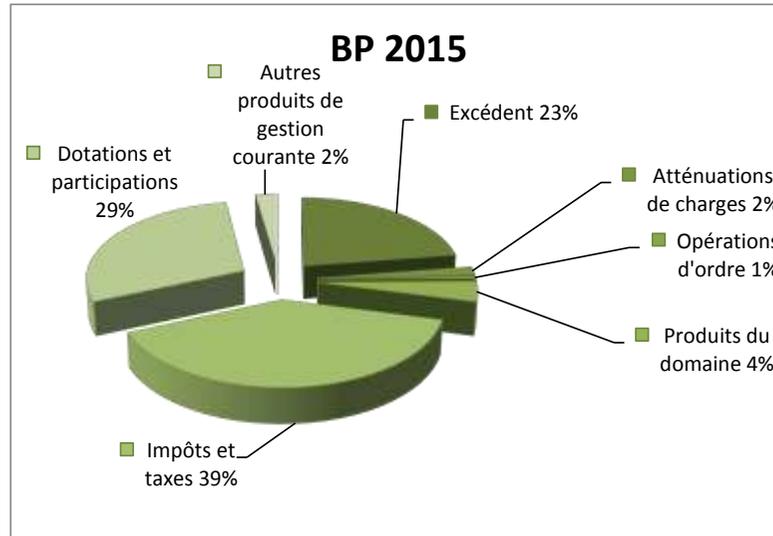
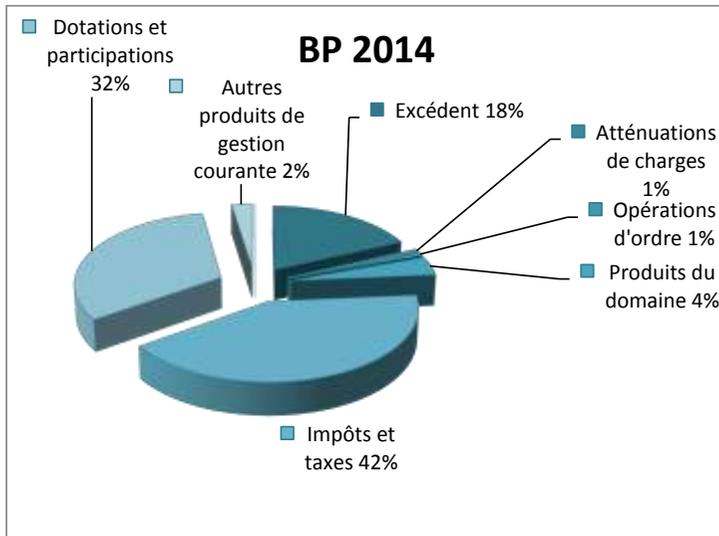
La courbe des produits exceptionnels varie en fonction des ventes de terrains et de bâtiments.



L'évolution avec le budget précédent :

EVOLUTION DU BUDGET PRIMITIF

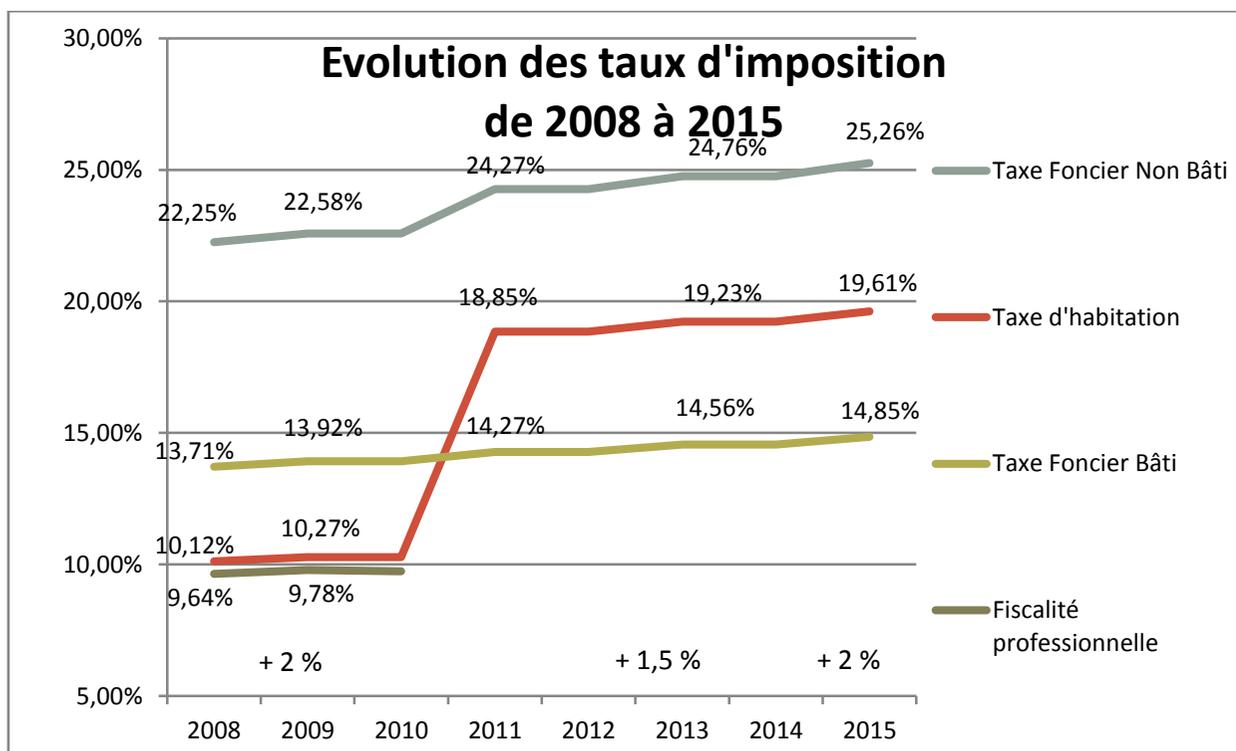
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2014	BP 2015	% d'évolution	Montant
Excédent	983 455	1 357 964	38,08%	374 509
Atténuations de charges	46 700	102 000	118,42%	55 300
Opérations d'ordre	30 000	29 000	-3,33%	-1 000
Produits du domaine	223 400	254 000	13,70%	30 600
Impôts et taxes	2 255 700	2 371 000	5,11%	115 300
Dotations et participations	1 751 000	1 759 000	0,46%	8 000
Autres produits de gestion courante	132 000	135 500	2,65%	3 500
Produits exceptionnels	2 745	1 536		-1 209
TOTAL	5 425 000	6 010 000	38,08%	585 000



LA FISCALITE

Les taux moyens sur le département des Ardennes sont :

- Taxe d'habitation : 25,91 %,
- Foncier bâti : 24,80 %,
- Foncier non bâti : 29,73 %.



La réforme de la fiscalité professionnelle de 2010 a généré un transfert des recettes de la taxe d'habitation et d'une partie des recettes de taxes foncières du département vers la commune.

Cela se traduit par une augmentation des taux communaux et une diminution des taux départementaux.

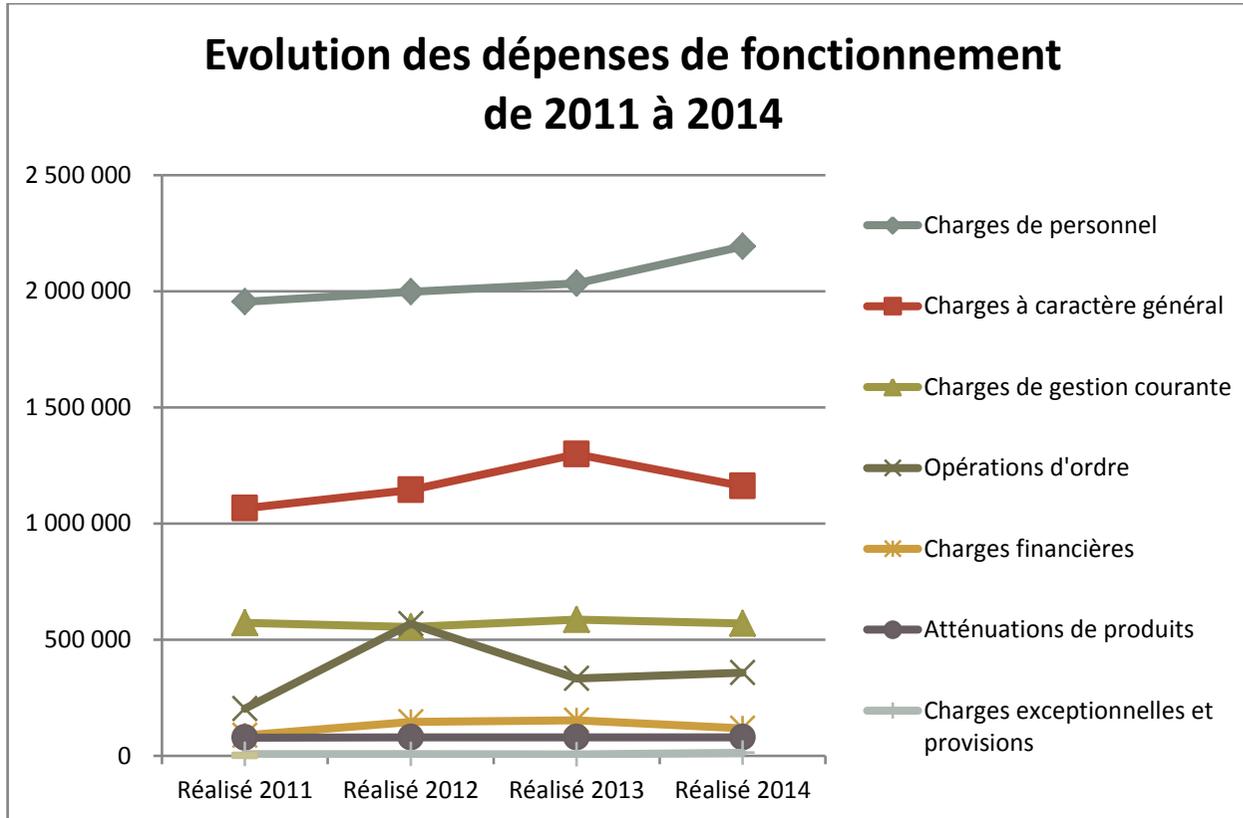
L'impact de cette mesure a été neutre pour le contribuable ainsi que pour la commune.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période de 2011 à 2014 :

Les charges à caractère général ont augmenté plus particulièrement en 2013, en raison de plusieurs facteurs : une fuite importante à la piscine, des consommations de gaz et de fioul liées à un hiver 2012/2013 rigoureux, la montée en puissance de la petite enfance ainsi que l'apparition de charges liées à la préemption d'un bâtiment industriel. En 2014, elles sont revenues à un niveau légèrement supérieur à celui de 2012.

La montée en puissance des charges de personnel peut être imputée à de nombreux et conséquents arrêts maladies ainsi qu'à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.



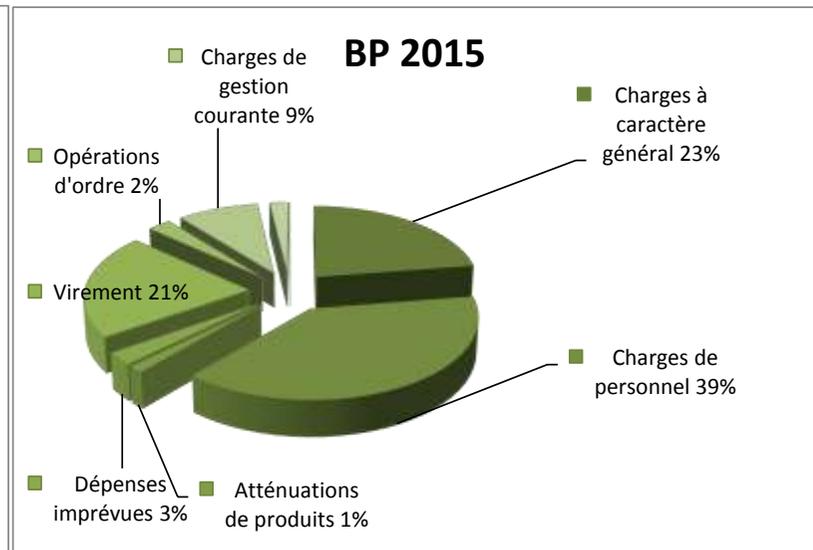
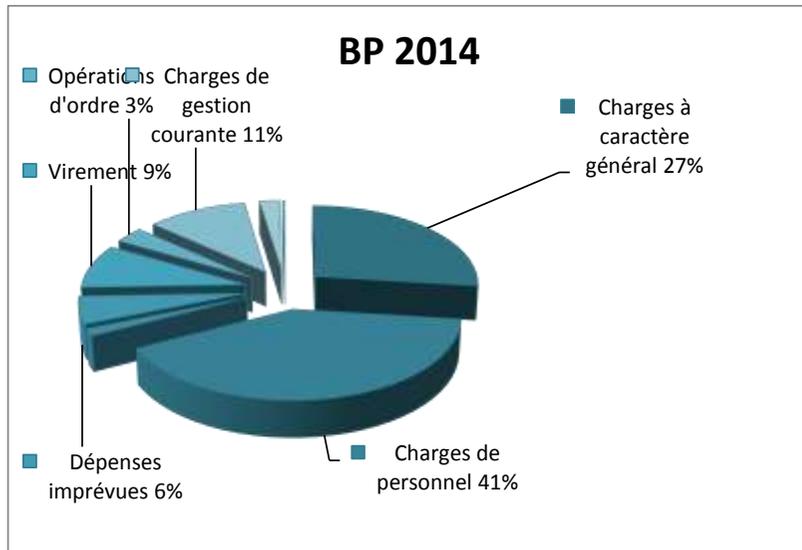
L'évolution avec le budget précédent :

Les crédits des charges à caractère général et de gestion courante sont revus à la baisse d'un montant de 164 600 €. Un équilibre doit être trouvé entre la maîtrise des dépenses et le fonctionnement des services.

Les charges de personnel sont le reflet de la progression statutaire des agents. Les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires sont inscrites en année pleine. Le budget Ville reprend le poste affecté au CCAS à compter du 1^{er} juillet 2015, compensé la baisse équivalente de la subvention au CCAS. Plusieurs arrêts de longue durée sont déjà constatés compensés en partie par l'assurance statutaire.

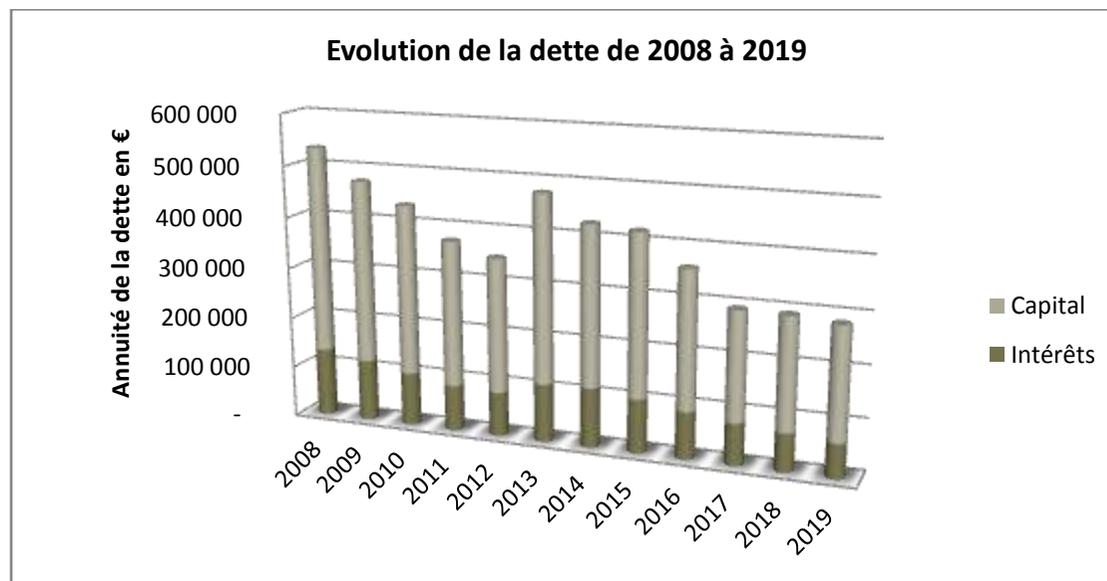
EVOLUTION DU BUDGET PRIMITIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2014	BP 2015	% d'évolution	Montant
Charges à caractère général	1 460 000	1 358 000	-6,99%	-102 000
Charges de personnel	2 200 000	2 335 000	6,14%	135 000
Atténuations de produits	79 000	79 000	0,00%	0
Dépenses imprévues	299 500	156 000	-47,91%	-143 500
Virement	482 400	1 280 000	165,34%	797 600
Opérations d'ordre	177 000	154 500	-12,71%	-22 500
Charges de gestion courante	595 600	533 000	-10,51%	-62 600
Charges financières	120 000	105 000	-12,50%	-15 000
Charges exceptionnelles	9 000	7 000	-22,22%	-2 000
Dotations aux provisions	2 500	2 500	0,00%	0
TOTAL	5 425 000	6 010 000	58,63%	585 000



LA DETTE

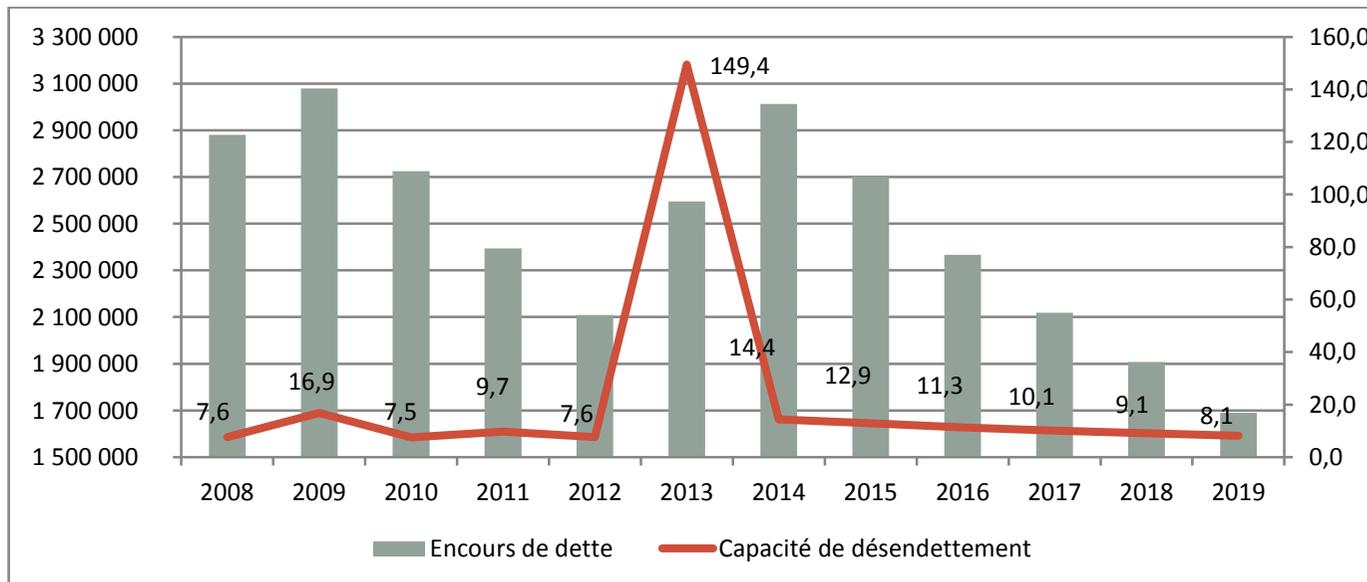
La souscription d'emprunts en 2012 entraine mécaniquement une augmentation de l'annuité.



Fin 2012, l'encours de dette par habitant était de 694 €, la moyenne nationale de 814 €. La commune est largement sous cette moyenne, mais il faut prendre en compte également les possibilités de remboursement de cette dette.

La capacité de désendettement illustre le nombre d'année qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne. L'hypothèse retenue est le maintien d'une épargne nette équivalente à celle de 2014.

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement



L'EPARGNE

La rétrospective a été présentée lors des orientations budgétaires. Il est proposé une prospective suivant un scénario « au fil de l'eau » intégrant les évolutions récentes.

Elle met en évidence une tendance générale sans prendre en compte les actions de gestion ou les investissements nouveaux.

Des efforts restent à engager pour absorber complètement la baisse annoncée des dotations.

PROSPECTIVE BUDGET VILLE

		BP 2015	Evolution appliquée	CAA* 2016	CAA 2017	CAA 2018	CAA 2019	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Charges à caractère général	1 358 000	+ 1,5 % d'après CA 2014	1 179 000	1 197 000	1 215 000	1 233 000
		Charges de personnel	2 335 000	+ 1 % d'après BP 2015	2 358 000	2 382 000	2 406 000	2 430 000
		Atténuations de produits	79 000		79 000	79 000	79 000	79 000
		Charges de gestion courante	533 000	+ 1 % d'après BP 2015	538 000	543 000	548 000	553 000
		Intérêts sur emprunts & ICNE	105 000	selon état de dette	89 000	82 000	72 000	65 000
		TOTAL	4 410 000		4 243 000	4 283 000	4 320 000	4 360 000
	RECETTES	Atténuations de charges	102 000	+ 1 % d'après BP 2015	103 000	104 000	105 000	106 000
		Produits du domaine	254 000	+ 1 % d'après CA 2014 **	268 000	271 000	274 000	277 000
		Impôts & taxes	2 371 000	+ 1 % d'après BP 2015 ***	2 345 000	2 350 000	2 355 000	2 360 000
		Dotations & participations	1 759 000	+ 0,2 % d'après BP 2015	1 763 000	1 767 000	1 763 000	1 767 000
		Baisse des dotations			-83 000	-166 000	-166 000	-166 000
		Produits de gestion courante	135 500	+ 1,5 % d'après CA 2014	143 000	144 000	145 000	146 000
		TOTAL	4 621 500		4 539 000	4 470 000	4 476 000	4 490 000
EPARGNE NETTE	Recettes de fonctionnement réelles de l'année hors recettes exceptionnelles - A	4 621 500,00		4 539 000	4 470 000	4 476 000	4 490 000	
	Dépenses de fonctionnement réelles de l'année hors charges financières - B	4 305 000,00		4 154 000	4 201 000	4 248 000	4 295 000	
	Epargne brute (A - B)	316 500		385 000	269 000	228 000	195 000	
	Charges financières et remboursement du capital	443 000		359 000	297 000	292 000	285 000	
	Epargne nette (épargne brute - charges financières et remboursement du capital)	-126 500,00		26 000	-28 000	-64 000	-90 000	

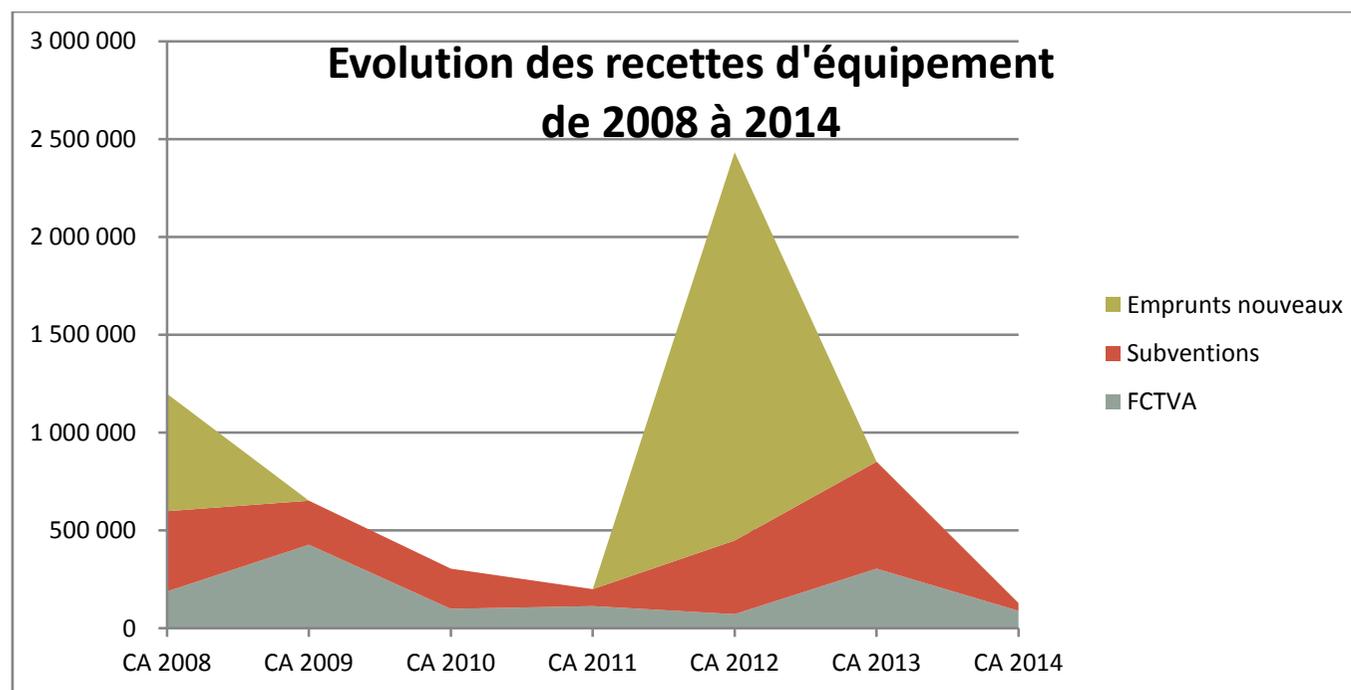
* CAA : Compte Administratif Anticipé

** une atténuation de 8 000 € est appliquée car en 2014 il y a eu un rappel sur la redevance d'occupation du domaine public d'Orange

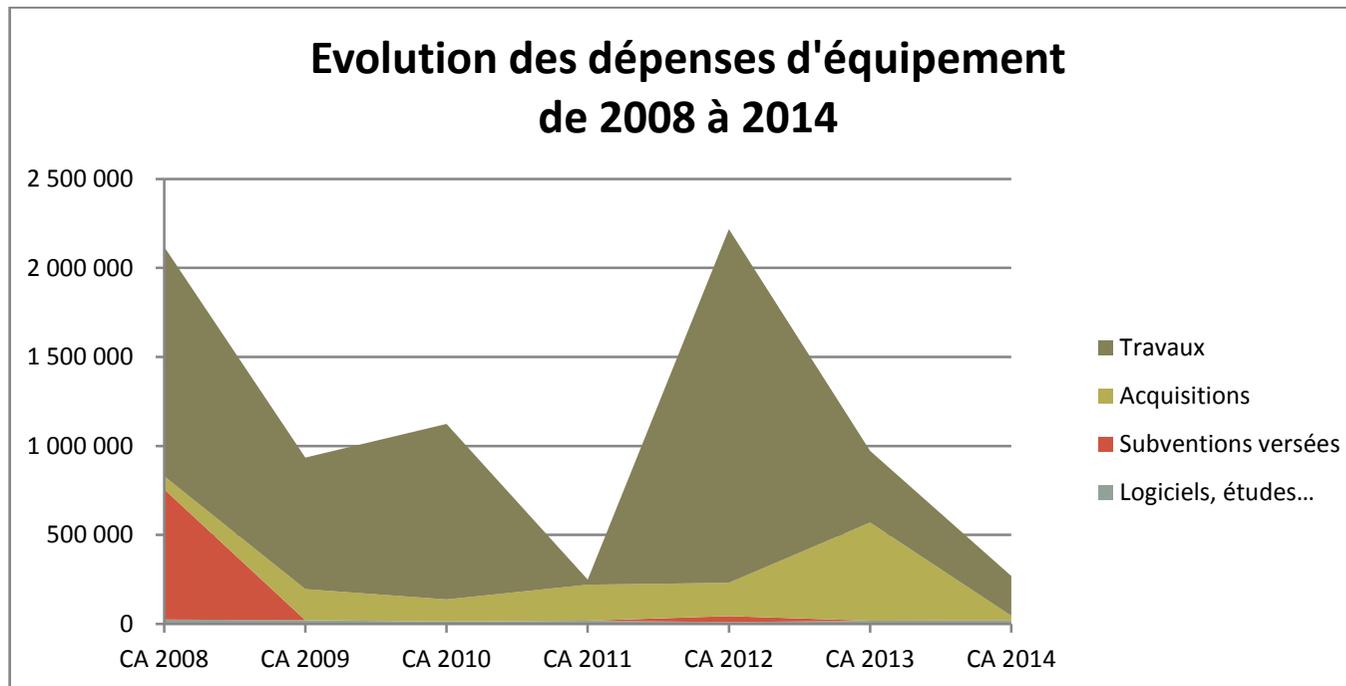
*** une atténuation de 50 000 € est appliquée car, en 2016, la compensation d'attribution est annoncée à la baisse par la 2C2A

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'analyse des recettes d'équipement sur le dernier mandat met en évidence l'emprunt réalisé fin 2012 en concordance avec le pic de dépenses à la même période.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dossiers d'investissement inscrits au budget 2015 et présentés aux financeurs publics sont les suivants :

- Parking de l'école Dora Lévi,
- Accessibilité de l'Ecole Avetant,
- Accessibilité de la salle des Fêtes,
- Accessibilité de la salle Bellevue,
- Rénovation de la salle Bellevue,
- Travaux rue du Chemin salé,
- Façade du CCAS,
- Etude de requalification du stade,
- Aire de jeux du Blanc Mont,
- Aire d'accueil de camping-cars,
- Acquisition d'un minibus.

Ces dossiers feront l'objet d'un arbitrage en fonction de leur niveau de subventionnement.

Le projet de rénovation de la salle de cinéma Robert Guédiguian est plus avancé. Le chiffrage initial était de 46 100 € HT subventionné à hauteur de 50 % au titre de la Dotation de Développement des Territoires Ruraux.

Enfin, une opération spécifique est créée pour le projet de pôle scolaire. La consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est lancée.

L'investissement des prochaines années sera axé principalement sur :

- la mise en accessibilité des bâtiments communaux,
- la construction d'un pôle scolaire,

LE BUDGET DE L'EAU

En 2014, l'exercice est clos avec un léger déficit de 3 286,18 €. Par souci de bonne gestion, il n'a pas été jugé utile de souscrire un emprunt pour cette somme.

Ce budget ne présente pas d'opération particulière. Le montant de la surtaxe collectée permet de faire face au remboursement des emprunts en cours.

La dette vieillit, son annuité baissera d'environ 13 000 € à compter de 2016. Cela permettra de reconstituer une marge de manœuvre à moyen terme.

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

En 2014, l'exercice est clos avec un excédent de 65 936 ,55 €. Cette marge de manœuvre permettra de faire la transition entre le solde de la reconstruction de la station d'épuration et le lancement du nouveau programme de travaux.

La signature d'une nouvelle délégation de service public a pris effet au 1^{er} janvier 2015. L'incidence est double. Le service sera dorénavant assujetti à la TVA. Le changement de modalité de reversement de la surtaxe d'assainissement entrainera l'encaissement d'un semestre supplémentaire sur l'exercice 2015. Cette donnée n'est pas prise en compte dans le projet de budget 2015. En cours de réalisation, cela permettra de financer certains travaux sans souscrire l'emprunt prévu au budget.

CONCLUSION

Ce budget est contraint dans son fonctionnement et contient des dossiers conséquents en investissement.

La maîtrise et une gestion raisonnée des dépenses courantes, nous permettra de mieux appréhender les projets à venir...